

Projet d'établissement 2019 -2022



Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école.
Nous vous en souhaitons bonne lecture.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences. »

Françoise Dolto

ECOLE FONDAMENTALE JACQUES BREL

direction : S. Vanderhaeghen



101 RUE ESSEGHEM 1090 Bruxelles



02 / 421.19.10



jacquesbrel@jette.irisnet.be



Table des matières

Table des matières	P2
Le plan de l'école Jacques Brel	P3
L'organigramme et portrait de l'école Jacques Brel	P4 à 6
L'école Jacques Brel et ses partenaires	P7
La communication Ecole-Famille	P8
Le triangle de la réussite de votre enfant, l'affaire de tous !	P9 à 10
Les projets de l'école Jacques Brel	P11 à 14
Les projets propres à l'école maternelle	P14 à 15
Le lexique de l'école	P16 à 19

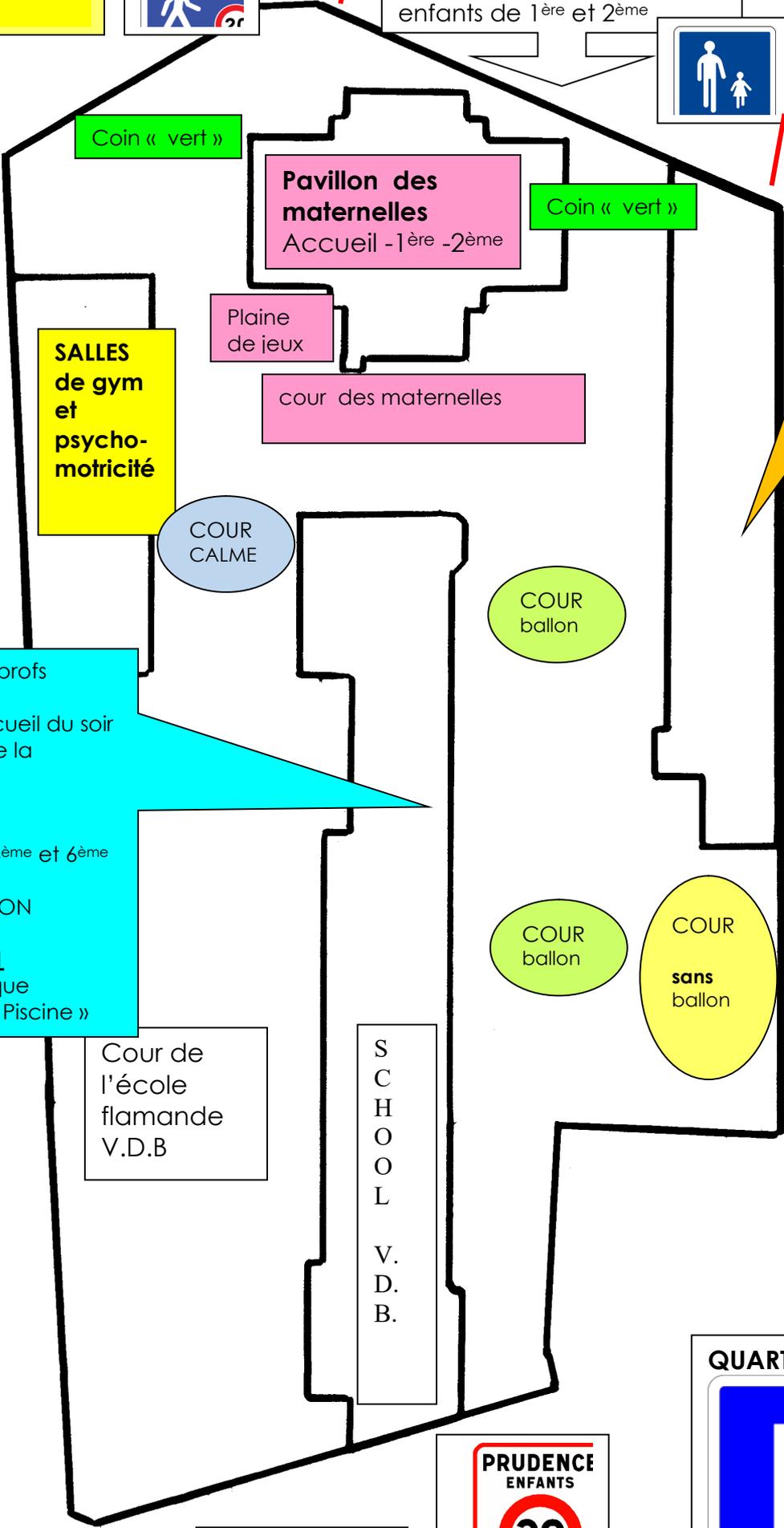
LE PLAN



Entrée/ sortie **PIETONNE**
Loossens réservée aux enfants de 1^{ère} et 2^{ème}



secrétariat
classes :
3^{ème} mat.
2^{ème} et 5^{ème}
Accueil du matin
NIVEAU 1
classes :
3^{ème} mat
1^{ère} et 3^{ème}
+
Locaux adaptation



Coin « vert »

Pavillon des maternelles
Accueil -1^{ère} -2^{ème}

Coin « vert »

Plaine de jeux

cour des maternelles

SALLES de gym et psychomotricité

COUR CALME

COUR ballon

Salle des profs
réfectoire
Local accueil du soir
Bureau de la direction

NIVEAU 1
classes : 4^{ème} et 6^{ème}
local de PROJECTION

NIVEAU -1
Bibliothèque
salle « La Piscine »

COUR ballon

COUR sans ballon

Entrée du primaire et 3^{ème} mat.

Cour de l'école flamande V.D.B

S
C
H
O
O
L

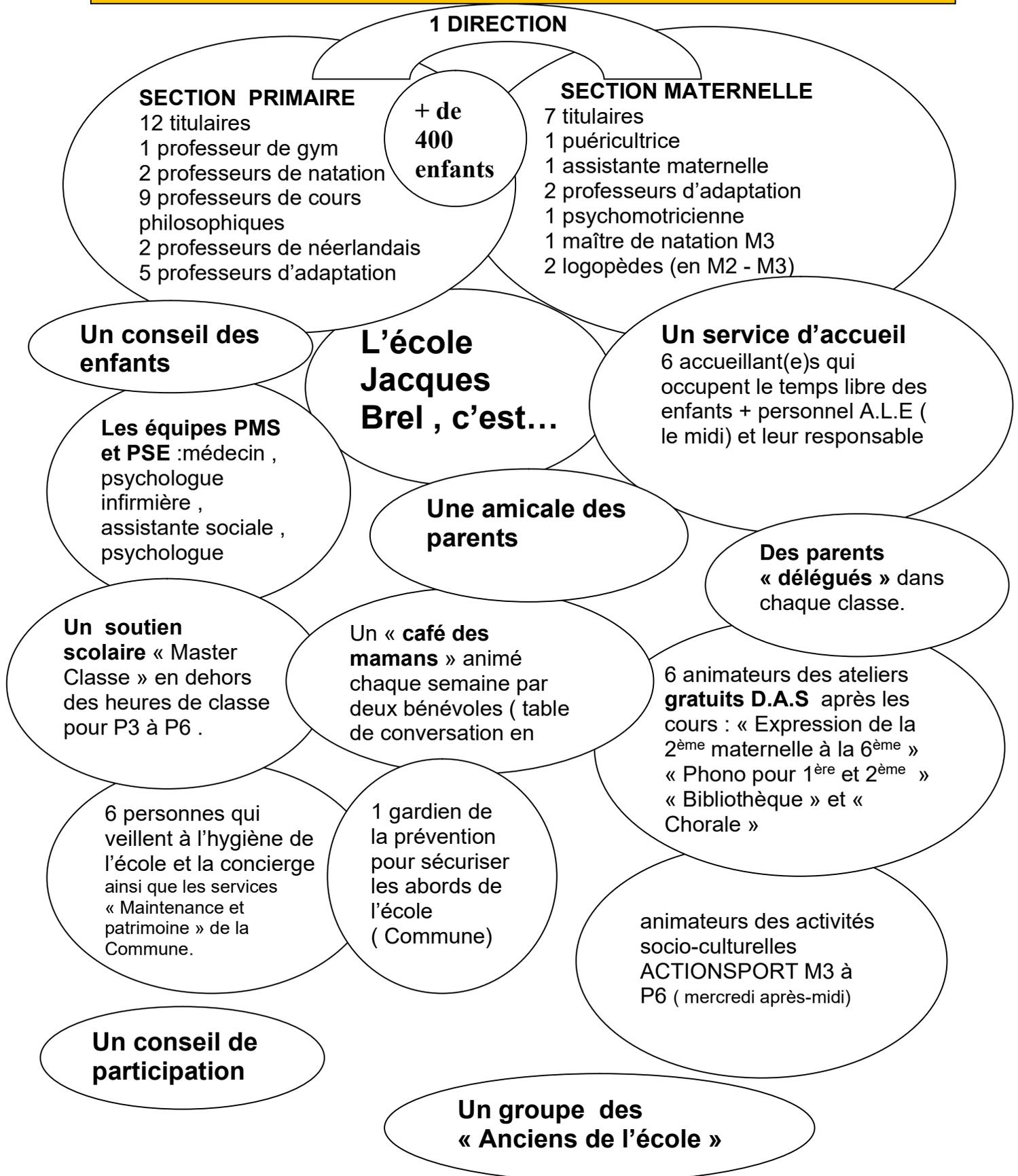
V.
D.
B.



Rue Dansette



L'ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE JACQUES BREL



LE PORTRAIT DE L'ÉCOLE JACQUES BREL

Des bâtiments bien entretenus , des espaces nombreux et bien sécurisés , des locaux spacieux et adaptés aux activités !

Créée en 1933 , elle fait partie des plus anciennes écoles communales de Jette. Elle s'est appelée « Ecole 5 », « Ecole Essegem » et enfin « **Ecole Jacques Brel** », depuis 1994, en hommage au célèbre chanteur belge , Jacques Brel , qui a fréquenté les locaux quand il était un jeune scout.

L'école, répartie sur 4 bâtiments, offre des espaces , couloirs et locaux **spacieux** :

- un bâtiment réservé à la gymnastique et un autre à la psychomotricité .
- une bibliothèque centre documentaire , une salle de spectacle , un réfectoire
- 4 cours (cour calme , cour avec ballon + tables de ping-pong , cour sans ballon , cour des maternelles de M1M2 , une plaine de jeux (en maternelle) , un coin « vert » : potager , arbustes fruitiers , compostière.

En projet dans le cadre du contrat de quartier : aménagement du « JARDIN DE BREL »

Un matériel riche et incitateur !

Chaque année, du matériel , des livres , revues et manuels sont achetés pour offrir des activités riches , variées et stimulantes aux enfants.

Toutes les classes de 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire sont équipées de tableaux interactifs.



L'école Jacques Brel , une mosaïque de nationalités, de cultures différentes !

L'école Jacques Brel est principalement composée d'enfants du **quartier** et compte de nombreux frères et sœurs ainsi que cousins et cousines.

25 nationalités différentes se côtoient.

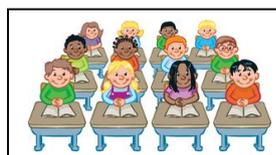
Il s'agit d'une école **familiale** où :

- Très vite, tous les membres de l'équipe **sont connus des enfants**.
- Très vite, tous les enfants **sont connus de l'équipe éducative**.



Chaque année , le « portrait » de l'école est communiqué aux familles .

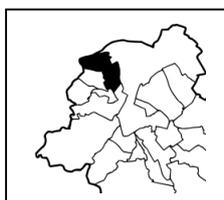
« L'école en chiffres » :



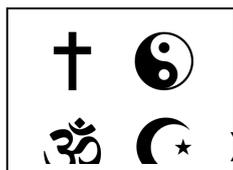
le nombre d'élèves , le nombre de filles/garçons



le nombre de fratries de 2 , 3 , 4 enfants à l'école



le nombre de familles de l'école habitant Jette , habitant le périmètre du contrat de quartier et hors Jette



le % des cours philosophiques suivis en primaire



la nationalité des élèves



les modes de transport

L'ECOLE JACQUES BREL et ses partenaires :

CONTRAT DE QUARTIER DURABLE MAGRITTE (2018-2023)

L'école est représentée aux réunions du contrat de quartier ;
Dans le cadre du contrat , l'asbl Sources d'harmonie propose des activités après les cours , le mercredi après-midi et des stages pendant les congés.
Un atelier Potager 5/8 ans est organisé par l'asbl le mardi après-midi.

Le comité de quartier Magritte qui fait partie du conseil de participation.
Activités diverses liées à l'embellissement , la verdurisation du quartier et autres projets citoyens

Centre d'entraide de Jette
Collecte annuelle de vêtements , de vivres et produits d'hygiène

L'œuvre royale des « Coins de terre » :
projet « Good Food » : animations sur les potagers + le miel offert chaque année aux classes. 😊

La maison médicale + la « récré » : info aux parents (café des mamans), animations pour les classes sur les métiers de la santé.

L'ECOLE JACQUES BREL créé des ponts avec...

Le centre culturel de Jette .

Annuellement, l'école participe à la saison théâtrale proposée par le centre pour toutes les classes .
Ponctuellement , un projet est mené avec le centre culturel .

Plate-forme « mieux vivre ensemble » de la Commune :
partenaires : asbl Sources d'harmonie.

L'Abordage (maison de quartier) De nombreux élèves fréquentent le soutien scolaire et les stages.

La bibliothèque communale de Jette

L'école fait partie du comité de lecture pour promouvoir la lecture !
Actions sont menées ponctuellement avec l'école mettant à l'honneur les livres .

Diverses a.s.b.l pour des projets **annuels** en lien avec notre projet d'établissement : Sources d'Harmonie , Baobab (jeux éducatifs) , Sambodha (Qi Gong).

Diverses a.s.b.l pour des projets **ponctuels** en lien avec notre projet d'établissement : La Croix-Rouge , Child Focus , Kapla Cap sciences , Art mosaico ,...

Des projets avec la fédération Wallonie-Bxl , BXL-Mobilité , la région BXL-Capitale (« Good food » et fruits gratuits)

LA COMMUNICATION ECOLE-FAMILLE

Elle est favorisée par :

L'application **KONECTO** où tous nos messages numériques peuvent être traduits.

- Le présentoir « Photos » de l'équipe dans le hall d'entrée.
- La ligne du temps de l'école dans le hall d'entrée.
- Le carnet de bord de l'école (préau) : photos, dessins, témoignages, articles de presse. Il se veut le reflet de la vie des classes et de l'école.
- En fin de mois, chaque page de chaque classe forme le « JOURNAL DE BREL » envoyé aux parents via Konecto.
- Les réunions de parents collectives en début d'année, individuelles ensuite.
- La farde d'avis qui sert de « lien » entre l'école et la famille.
- Les réunions de « l'Amicale des parents ».
- **Les évènements de l'école** : moments conviviaux pour se rencontrer tels que : expositions réalisées par les élèves, bal « Halloween », fête annuelle de l'école, portes ouvertes, tables de jeux parents/enfants, présentation des classes vertes, buffet « auberge espagnole »...
- L'appel aux parents pour aider, proposer une activité avec l'enseignante
- Les « personnes relais » pour aider les parents qui ne parlent pas le français
- Le « café des mamans » animé par deux bénévoles
- La page « Facebook » de l'école qui illustre la vie de l'école.
- Le site de l'école

En maternelle plus particulièrement :

- La présentation en images de l'école, des objectifs lors de la réunion de rentrée.
- L'accès dans la classe avant et après les cours pour les parents de la section « Accueil » ce qui permet un échange avec la puéricultrice, l'enseignante.
- L'accès dans les classes après les cours pour les parents de 1^{ère} et 2^{ème} maternelle ce qui permet un échange avec l'enseignante
- En 3^{ème} maternelle, la sortie des enfants est assurée par les titulaires de la classe. Il est donc facile de s'entretenir avec elles chaque jour.
- L'expo de fin d'année accompagnée de la remise des travaux et présentation des titulaires de l'année suivante.
- Le carnet d'évolution de l'enfant communiqué 4x/an aux parents en maternelle.
- La présentation de l'équipe P.M.S, P.S.E aux parents de maternelle.

En primaire plus particulièrement :

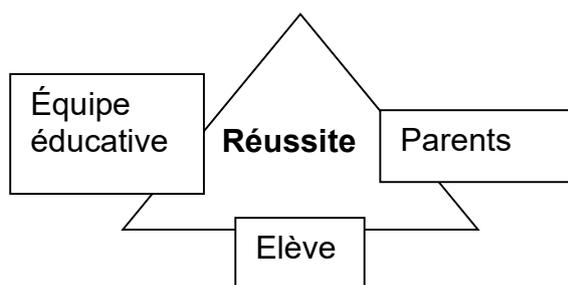
- Le journal de classe qui sert de « lien » entre l'école et la famille
- Les bulletins et fardes d'évaluations
- La remise des prix en fin d'année

Il va de soi que si un problème se pose, si vous avez des inquiétudes, la direction, le titulaire ou les professeurs spéciaux sont à votre écoute en dehors des dates de réunions de parents. Il n'est pas nécessaire d'attendre ...

Un rendez-vous peut être fixé à tout moment via le journal de classe ou farde d'avis. La direction tient une permanence 2X/ semaine sans rendez-vous.(jour communiqué en début d'année)

**La triangle de la réussite de votre enfant ,
l'affaire de tous !**

« La réussite scolaire dépend de la motivation de l'élève, du professionnalisme des enseignants et du soutien des parents. »



L'équipe éducative

Les enseignants

L'enseignant joue un rôle important dans l'apprentissage. Il adopte certaines valeurs et attitudes au sein de la classe. Pour faire de ses élèves des citoyens, l'enseignant incarne idéalement un comportement, des valeurs et des normes de citoyenneté qui servent d'exemples aux élèves.

Notre priorité est de rendre l'élève « compétent » au mieux de ses capacités.

« Compétent », c'est être capable d'utiliser ses savoirs, savoir-faire, savoir-être pour résoudre une situation **nouvelle**.

Une compétence se construit donc dans la durée de cycle en cycle.

Les accueillants (service accueil temps libre)

Ils jouent un **rôle affectif et social fort important** :

- accueillir chaleureusement les enfants le matin
- rendre le temps de midi le plus agréable possible
- superviser les devoirs lors de l'étude et permettre aux enfants de les réaliser dans un climat propice aux études (école primaire)
- occuper les enfants de manière attrayante et variée après les cours.

Ils constituent un lien entre les enseignants et les parents qui n'ont parfois pas l'occasion de rencontrer les titulaires aux heures normales de rentrée et de sortie des cours.

Le personnel d'accueil fait partie intégrante de l'équipe éducative.

Leur projet d'accueil est développé dans un document à part.

Un site internet sur la présentation et l'actualité du service d'accueil Temps libres :
[.http://atljette.blogspot.be](http://atljette.blogspot.be)

L'élève

Nous attendons de lui un travail de qualité. Celui-ci est défini dans le règlement d'ordre intérieur. « Apprendre » n'est pas toujours facile et exige le souci de bien faire, la capacité à faire des efforts, la persévérance.

L'enfant est aidé dans son « métier d'élève » par les parents et l'équipe éducative.

Les parents

Les parents assurent un **suivi scolaire** en s'intéressant aux activités faites par leur enfant tout en laissant à l'enseignant son rôle pédagogique.

- Pour ce qui est de l'éducation des enfants, l'école a certes un rôle à jouer, par exemple en leur inculquant le respect d'un certain nombre de règles de vie en communauté, mais il est clair **qu'elle ne peut se substituer** aux parents qui gardent la **pleine responsabilité** en ce domaine.
- Les parents fournissent un **bien-être matériel** aux enfants : tenue propre, correcte et adéquate, matériel en ordre, journaux de classe et bulletins signés, avis complétés et signés, motifs d'absence remis à temps.
- Les parents **collaborent** en entretenant des **rapports positifs et constructifs** avec les enseignants, en leur faisant part des problèmes éventuels rencontrés par leur enfant, en suivant les conseils de guidance proposés par le conseil de cycle, le P.M.S.

Les parents **participent activement** à la vie de l'école en assistant aux fêtes, événements de l'école auxquels ils sont invités ainsi qu'aux réunions de parents qui témoignent de l'intérêt qu'ils portent au travail de leur enfant.

En début d'année, les attentes de l'enseignant à l'égard des parents sont communiquées.

Tout au long de l'année : des pistes d'activités propices au bon développement des savoirs et savoirs-être de l'enfant sont présentées aux parents.

Les projets de l'école Jacques Brel

Ceux-ci sont en lien avec les 4 objectifs généraux du décret « Missions ».

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.	Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences, dont la maîtrise de la langue française , qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.	Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, respectueuse de l'environnement et ouverte aux autres cultures.	Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale
---	---	--	---

Qualité de vie à l'école

-- Développement des techniques de résolution de conflits par la médiation (méthode arc-en-ciel) et mode d'emploi en cas de harcèlement.

- Mise en place de conseils de classe régulés hebdomadaires dès la 3^{ème} primaire , quotidiens de la M1 à la P2.

-Sensibilisation à l'écocitoyenneté : réduction et tri des déchets , compost à l'école , usage de la gourde , ...vers le ZERO DECHET. ?

-Sensibilisation à la préservation de l'eau , à l'économie d'énergie , à la mobilité douce .

☺Se sentir bien dans sa peau , bien à l'école !

- Aménagement d'une ludothèque par cycle.

- Organisation de séances de jeux éducatifs (mathématiques , langage , mémoire , stratégie , observation , logique) et de coopération. (participation demandée à prix coûtant)

-développement des activités de tutorat : les aînés organisent des tables de jeux de société/éducatifs .

☺ Apprendre en jouant !

-Aménagement d'un espace « centre documentaire » dans la bibliothèque (en cours) avec initiation aux techniques de recherche pour se documenter , préparer un exposé.

- Accès à Internet à la B.C.D : recherche documentaire par moteurs de recherche

- Numérisation du système de prêts.

- Développement des activités de tutorat : les aînés racontent des histoires aux plus petits.

☺ Développer le plaisir de lire , d'être curieux !

Une école tournée sur la vie hors des murs !

-Organisation de sorties à caractère culturel

Des sorties rythment l'année scolaire :

visite de la bibliothèque communale, visite à la ferme des enfants, animations au parc de circulation, visites d'expositions et de musées selon l'agenda annuel , spectacles de théâtre , séances de cinéma, lundi du patrimoine (gratuit) , classes du patrimoine (gratuit) , ...

D'autres activités ont pour objectif de découvrir l'environnement proche : visite des commerçants, découverte du petit patrimoine jettois, bruxellois , des espaces verts ,...

Nous privilégions les **initiatives locales** qui réduisent les frais de transport et font connaître la vie culturelle de la Commune, de la ville.

-Organisation de classes de dépaysement pour apprendre sur le terrain et ensemble !

Chaque année, les classes de 3^{ème} maternelle, de 3^{ème} et 5^{ème} primaire partent en classes vertes.

3 jours en 3^{ème} maternelle – 1 semaine en 3^{ème} et 5^{ème} primaire.

C'est l'occasion pour l'enfant de vivre en groupe tout en découvrant un autre milieu. C'est l'occasion aussi de développer des connaissances car de nombreuses activités sont abordées **avant, pendant (sur le terrain) et après le séjour.**

Ces activités s'inscrivent **dans le cadre des compétences à acquérir (relationnelles et disciplinaires) et sont donc obligatoires.**

Mêmes chances pour tous !

-Initiation aux techniques de mémorisation , de concentration , d'attention via les méthodes de Brain gym , de mind mapping , de Qi gong

OBJECTIF :

« Apprendre à apprendre », apprendre à se connaître dans ses mécanismes d'apprentissages : connaître ses forces , ses faiblesses

Faire de l'enfant « un acteur de ses apprentissages » , c'est l'impliquer car nul ne peut apprendre à sa place.

- Organisation de séances quotidiennes en « groupes de besoins » : soutien ou dépassement suite aux évaluations diagnostiques, tests de positionnement.

OBJECTIF :

Permettre la différenciation des apprentissages et pallier les fragilités des élèves .

LANGUE FRANCAISE : une priorité !

Notre priorité est la connaissance de la langue française orale et écrite.

Sans celle-ci, l'enfant ne peut communiquer, ni s'épanouir au sein de la classe. Les compétences en lire / écrire sont des compétences nécessaires dans les autres domaines : histoire, géographie, résolution de problèmes en mathématiques, lecture de consignes.

Le projet d'encadrement différencié porte principalement sur cet axe.

- organisation de séances quotidiennes en « petits groupes » pour la stimulation de la langue française, vecteur de réussite. Ces groupes sont constitués sur base d'une évaluation du ministère.

Pour les enfants arrivant de l'étranger :

Une attention particulière leur est accordée :

Ils sont pris en charge en petits groupes par un enseignant spécifique.

Les élèves primo-arrivants découvrent le quartier, la Commune et les habitudes quotidiennes en Belgique (traditions et folklore, coutumes, gastronomie).

Ils obtiennent leur passeport « Langue » au fur et à mesure de leurs progrès.

Organisation d'une année complémentaire

Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire habituel pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées.

Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, les écoles ont la possibilité de faire bénéficier un élève d'**une année complémentaire au maximum par étape** (une année dans le cycle 5/8 et une année dans le cycle 8/12 au maximum).

Cette mesure exceptionnelle devra se différencier d'un simple redoublement par une aide spécifique apportée à l'enfant à l'école et/ou en dehors de l'école.

La spécificité du cas de l'enfant sera analysée lors des conseils de cycle.

Des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place pour autant que les difficultés relèvent de nos compétences.(différenciation).

De plus, la constitution d'un dossier pédagogique pour chaque élève concerné devra permettre d'évaluer les bénéfices d'une telle mesure.

Celui-ci contient les constats, les objectifs et les pistes d'aide proposées par l'école en collaboration avec le P.M.S, P.S.E. et éventuels autres intervenants du médical ou paramédical

L'équipe éducative, en accord avec les parents, choisit le moment le plus opportun pour décider d'y recourir, en fonction de la situation particulière de l'enfant. La mise en place de l'année complémentaire ne doit pas nécessairement se situer en fin d'étape.

Mise en place d'aménagements raisonnables :

En collaboration avec les enseignants, les parents, et le centre PMS, au cas par cas, des aménagements raisonnables sont mis en place pour l'élève à besoins spécifiques à la demande du parent ou du centre P.M.S ou de la direction.

Le diagnostic invoqué pour la mise en place d'aménagements raisonnables est établi **par un spécialiste** dans le domaine médical, paramédical ou psycho-médical, ou par une équipe médicale pluridisciplinaire.

Les aménagements raisonnables sont rédigés dans un protocole.

3 rencontres annuelles entre les 3 partenaires permettent d'évaluer le projet.

Une collaboration avec le monde médical, paramédical est l'atout de la réussite des aménagements raisonnables mis en place.

Il en va de même lors de toute convention de prise en charge spécialisée pendant les heures de classe. (voir lexique – page 18)

Mise en place d'un projet d'intégration

En collaboration avec l'équipe éducative, les parents, l'école d'enseignement spécialisé Tournesols et le centre PMS, au cas par cas, le projet d'intégration est proposé pour les élèves en grandes difficultés. L'encadrement octroyé et objectifs ciblés sont rédigés dans un protocole.

3 rencontres annuelles entre tous les partenaires permettent d'évaluer le projet.

Cas d'enfants malades, accidentés de longue durée.

Avec accord des parents, l'asbl Take off permet à l'enfant de rester en contact avec sa classe via l'installation gratuite d'une connexion internet permettant de suivre la vie de la classe en direct. En savoir plus ? consulter le site <http://www.takeoff-asbl.be/>

Les projets propres à l'école maternelle
Ceux-ci sont en lien avec les 4 objectifs spécifiques du décret
« Missions ».

Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.	Développer la socialisation.	Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.	Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.
--	------------------------------	---	---

Il n'y a qu'une façon d'apprendre, c'est par l'action.

Paulo Coelho

- Organisation d'ateliers créatifs un après-midi par semaine :
dessins , peintures , collages , modelages , sculptures
- Invitation aux parents de participer en classe : accompagner tout simplement ou proposer une recette du pays d'origine, parler du hobby, du métier...
- Aménagement d'une vitrine de communication pour les parents : chaque classe y annonce le sujet / projet en cours ainsi que la réalisation de travaux d'élèves
- Mise en place d'un tableau des humeurs, permettant aux enfants d'exprimer leurs émotions à l'aide d'un support.
- Développement d'activités physiques adaptées à chaque âge avec obtention d'un brevet.
- Communication aux familles du répertoire des mots appris (augmenter le vocabulaire), de chansons et comptines pour que le lien soit fait entre la maison et l'école.
- Communication régulière aux parents sur les enjeux de l'école maternelle pour rendre explicite les missions de celles-ci : développer le langage, développer l'autonomie, favoriser la transition école-famille ...
- Communication d'un carnet d'évolution des habilités de l'enfant est communiqué 4x par an aux parents.
Il porte sur l'autonomie, la socialisation, le langage, les développement cognitifs et psychomoteurs de l'enfant.
Conseils sont donnés si des difficultés sont constatées.



Le lexique de l'école

Aménagements raisonnables :

Tout élève de l'enseignement ordinaire fondamental qui présente un ou des besoin(s) spécifique(s) est en droit de bénéficier d'aménagements raisonnables matériels, organisationnels ou pédagogiques appropriés sauf si ces mesures imposent à l'égard de l'établissement qui doit les adopter une charge disproportionnée et pour autant que la situation de l'élève ne rende pas indispensable une prise en charge par l'enseignement spécialisé selon les dispositions du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé.

Les aménagements raisonnables sont mis en place à la demande des représentants légaux (parents), ou à la demande du Centre PMS, ou à la demande de la direction de l'établissement.

Ces aménagements sont élaborés et évalués, en fonction de la spécificité des besoins de l'apprenant et de leur évolution, dans le cadre de réunions collégiales de concertation entre les partenaires suivants :

- la direction ou son délégué ;
- le(s) représentant(s) du Centre PMS attaché à l'établissement ;
- les parents ou représentants légaux de l'élève mineur.

Les aménagements sont consignés dans un protocole, il est signé d'une part par la direction , d'autre part par les représentants légaux/ parents de l'élève concerné .

Le protocole fixe les modalités et les limites des aménagements.

 **Atelier D.A.S :** atelier du dispositif d'accrochage scolaire subventionné par la région de BXL-Capitale .

Cela se concrétise par une offre d'activités gratuites hors temps scolaire de la 2^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire : ateliers d'expression , chorale , atelier Bibliothèque , ateliers « Phono » qui offre une aide aux apprentissages de base en 1^{ère} et 2^{ème} primaire.

 **B.C.D :** Bibliothèque Centre Documentaire.

C'est un espace à l'école où les livres documentaires sont classés selon la cotation DEWEY et un code couleur pour les plus petits .

On y trouve aussi des abonnements aux revues : Wakou , Wapiti , Youpi , Image Doc , Astrapi , 1 jour 1 actu , le journal des enfants.

Une bibliothèque de littérature permet le prêt de récits , albums pour la classe (lecture collective et lecture individuelle)

 **Besoins spécifiques :** besoins résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation permanents ou semi-permanents d'ordre psychologique, mental, physique, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant, au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire.

☞ **Caisse « Solidarité »**

Chaque année , diverses actions permettent de constituer une caisse « Solidarité » : vente de collations saines , soupes à la récré , vente de gaufres , de fleurs

La « caisse solidarité » permet d'aider des familles car en aucun cas , un enfant ne doit être privé de sorties culturelles , de classes vertes pour des raisons financières. Les mécanismes de solidarité et frais réclamés sont discutés au conseil de participation.

☞ **C.E.B** : Certificat d'Etudes de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^e primaire.

☞ **Classes de dépaysement** : Séjour en internat hors des murs de l'école permettant de vivre des expériences concrètes sur le terrain et de développer des compétences sociales, affectives, relationnelles et pédagogiques (classes à caractère sportif , culturel et « Nature »). Elles sont organisées à la mer ou à la campagne. (voir R.O.I.)

☞ **Compétence** : Aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'enfant (à 8 ans – à 12 ans) sont reprises dans un document ministériel intitulé « Socles de Compétences » Depuis septembre 2020, un référentiel des compétences initiales reprend tous les savoirs de la maternelle , année par année.

☞ **Concertation** : réunion de travail des enseignants .

La concertation porte sur des aspects pédagogiques , organisationnels permettant à l'équipe d'échanger , de mettre en place des stratégies . Elle se déroule hors temps scolaire chaque semaine.

☞ **Conférences pédagogiques** : Journées obligatoires durant lesquelles les enseignants se forment à une thématique liée aux axes du projet d'établissement , du plan de pilotage .

Pendant ces journées, les cours sont suspendus et un accueil est prévu pour les élèves dont les parents travaillent . Elles s'élèvent au nombre de 3 ou 4 / an.

☞ **Conseil de classe régulé** (primaire) : espace de parole hebdomadaire permettant aux élèves de la classe de s'exprimer . Le conseil de classe régulé fait partie du dispositif anti-harcèlement mis en place par l'école.

Il permet aussi à la classe de proposer des projets à la direction.

☞ **Conseil de cycle** : Réunion trimestrielle des enseignants du cycle et de la direction portant sur les apprentissages des élèves de la classe , les progrès , les aides à mettre en place .

☞ **Conseil des enfants** : Réunion toutes les 6 semaines des délégués de classe, élus par leurs camarades, et animée par la Direction, afin de faire part des demandes, des projets discutés en conseil de classe. A chaque conseil , une classe est invitée.

☞ **Conseil de participation** : Réunion bisannuelle des représentants des enseignants et personnel d'accueil , des parents, du personnel de nettoyage, du monde associatif ... afin de débattre du projet d'établissement , du plan de pilotage et de sa mise en œuvre et de remettre un avis sur le rapport d'activités annuel.

☞ **Cycle** : Dispositif pédagogique qui regroupe plusieurs années d'études afin de permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme et sans redoublement. Les cycles permettent d'assurer la continuité des apprentissages et la pratique de la pédagogie différenciée.

A l'école Jacques Brel , les élèves changent de titulaire chaque année en maternelle .
En primaire , les élèves poursuivent leurs scolarité avec le même enseignant pendant 2 ans.

☞ **Différenciation** : Diversification des supports, des outils, des procédés et des modes d'apprentissage afin de permettre à chaque enfant d'acquérir une compétence.

☞ **Encadrement différencié** : Depuis septembre 2010, l'école bénéficie d'un **soutien** de la fédération Wallonie-Bxl calculé selon l'indice socio-économique des familles de nos élèves : enseignants **en plus** pour encadrer les enfants et former des groupes de besoins et **moyens supplémentaires** pour développer des projets pédagogiques et **réduire le coût des activités**. Le soutien est recalculé chaque année selon l'évolution de l'indice socio-économique des parents.

4 écoles communales à Jette bénéficient de cet encadrement dont l'école Jacques Brel.

☞ **Evaluation formative** : Evaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage. Elle a pour but d'améliorer, de corriger et/ou de réajuster le cheminement de l'élève.

☞ **Groupe de besoins** : Groupement d'enfants bénéficiant d'une aide ciblée dans un apprentissage suite aux constats de l'équipe.

☞ **Groupe vertical** : Groupement d'enfants d'âges différents.

☞ **Intégration d'enfants de l'enseignement spécialisé** : Afin de promouvoir l'ajustement social et la formation des enfants à besoin spécifiques, l'intégration temporaire ou permanente dans l'enseignement ordinaire d'un élève inscrit dans l'enseignement spécialisé peut être organisée selon les termes du décret du 09.02.2009.

A l'école Jacques Brel , notre partenaire est l'école Tournesols.

L'élève bénéficie alors gratuitement d'un soutien spécifique aux apprentissages tout en poursuivant son parcours scolaire à l'école Jacques Brel.

L'intervention du P.M.S et son avis sont requis pour le protocole d'intégration.

☞ **Pépil** : plan de pilotage : document rédigé par l'équipe éducative qui fixe les objectifs stratégiques , tant qualitatifs que quantitatifs, que l'école se fixe , en pensant en particulier à la lutte contre le redoublement et en prenant en compte l'analyse de son établissement . Le Pépil est présenté, selon les conditions de forme et de délais fixées par le Gouvernement, au Service général de l'Inspection, après approbation du Pouvoir organisateur et avis des organes locaux de concertation sociale et du Conseil de participation.

☰ **P.G.A.E.D.** : Le projet général des actions menées via l'encadrement différencié. Il définit des axes prioritaires éducatifs et pédagogiques que l'école compte mener par des actions concrètes. Le P.G.A.E.D passe en conseil de participation chaque année. Il est intégré au Pépil.

☰ **P.M.S** : centre psycho-médico-social. (voir R.O.I)

psychologue : Mme Fabienne Pierard

Infirmière : Mme Marie Brosse

assistant social : Mr Marco Falschi

logopède : Mme Cahrlotte Martin

☎ **02.563.11.00** ✉ pms.1060@stgilles.brussels

☰ **P.S.E** : Service de promotion de la santé à l'école .(voir R.O.I)

Docteur : Dr.Sabbatini Catherine

Infirmière : Mme Candice

Vasteels ☎ **02 800 86 27** ✉ pse@spfb.brussels

☰ **Pouvoir organisateur** : Le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) qui en assume(nt) la responsabilité.

A l'école Jacques Brel , la direction en est la déléguée.

Le pouvoir organisateur est la Commune de Jette.

☰ **Projet d'établissement** :

Le projet d'établissement est élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le Conseil de participation. Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement **entend mettre en œuvre** en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires.

Il est évalué périodiquement lors du travail collaboratif (concertation) de l'équipe éducative.

Ce projet d'établissement s'inscrit dans le cadre :

-du *Projet Educatif* et du *Projet Pédagogique* du réseau de l'enseignement officiel subventionné et de la Commune de Jette.

-du Décret « *Missions* » *définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental*

- du décret « Ecole de la réussite »

- du décret Citoyenneté

Construit par :
L'équipe éducative
et la direction

Approuvé par :
Le Conseil de Participation
en date du 15/06/2020

Le présent projet d'établissement prend effet en date du 01/09/2020